



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier à dix heures, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

**Mme Rose-Marie FALQUE a été désignée secrétaire de séance.**

	Collège des collectivités affiliées	Collège spécifique des collectivités non affiliées
Nombre de membres	24	6
Nombre de membres présents	11	2
Nombre de procurations	8	/
Nombre de suffrages exprimés	19	1

Etaient présents  
Monsieur Daniel MATERGIA  
Monsieur Pierre BOILEAU  
Monsieur Alde HARMAND  
Monsieur Henry LEMOINE  
Monsieur Claude GRAUFFEL  
Monsieur Christophe SONREL  
Madame Rose-Marie FALQUE  
Madame Viviane PLANCHAIS  
Monsieur François DIETSCH  
Madame Martine BOCOUM  
Madame Blandine SOUVAY  
Monsieur Valentin DETHOU  
Madame Chantal FINCK

Ont donné procuration  
Monsieur Philippe ARNOULD à Monsieur Henry LEMOINE  
Monsieur David GARLAND à Monsieur Claude GRAUFFEL  
Monsieur Serge DE CARLI à Monsieur Alde HARMAND  
Monsieur Eric PENSALFINI à Monsieur François DIETSCH  
Monsieur Bernard BERTELLE à Monsieur Daniel MATERGIA  
Monsieur Didier JACQUOT-HECK à Monsieur Valentin DETHOU  
Monsieur Yannick HELLAK à Madame Rose-Marie FALQUE  
Monsieur Bertrand MASSON à Madame Martine BOCOUM

Etaient excusés  
Monsieur Jean-Jacques PIERRET  
Monsieur Luc BINSINGER  
Monsieur Jean-Marc FOURNEL  
Madame Catherine PAILLARD  
Madame Michèle PILOT  
Monsieur Pascal SCHNEIDER  
Monsieur Ousmane SAMB  
Madame Véronique BILLOT

En application de l'article 26 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Monsieur Alain FAIVRE, Directeur
- Madame Agnès MAYER, Payeur départemental

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2025  
POINT A L'ORDRE DU JOUR :**

**CDG 25/07 – MISSIONS OBLIGATOIRES – POLE EMPLOI & CARRIERES – UNITE FINANCES / RESSOURCES HUMAINES – SERVICE RESSOURCES HUMAINES – PROJET VOLTAIRE**

***Mise en place d'une démarche de remédiation en langue française (orthographe, grammaire, écrits professionnels) pour les agents du centre de gestion. Partenariat avec le Projet Voltaire avec perspective d'élargissement aux collectivités en 2025. Evaluation du dispositif et propositions 2025.***

*Le 29 janvier 2024, par la délibération n°24/08, le conseil d'administration a décidé :*

- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec le Projet Voltaire pour l'acquisition de la plateforme d'entraînement et des licences d'examen pour les agents du centre de gestion au titre de l'année 2024,
- de financer la dépense avec une partie des crédits « formation » prévus au BP 2024 (90 licences de formation et d'examen)
- de confier le soin au service concours du centre de gestion, sur la base de l'expérimentation effectuée en interne en 2024, de travailler sur une offre susceptible d'être intégrée au catalogue des prestations pour les collectivités du département.

**Le dispositif a été déployé selon le calendrier suivant :**

- février/mars 2024 : signature d'une convention expérimentale d'une durée de 1 an, formation administrateur et paramétrage des plateformes de formation et d'examen, phase de test
- avril 2024 : lancement des inscriptions auprès des agents du centre de gestion et début des formations
- décembre 2024 : première vague d'examens
- janvier/février 2025 : deuxième vague d'examens.

**Bilan au 06/01/2025 :**

	<b>Nombre d'heures</b>	<b>Nombre de stagiaires*</b>
<i>Module orthographe</i>	319	35
<i>Module expression</i>	74	22
<i>Module courriel</i>	25	17
<b>Total</b>	<b>418</b>	<b>74</b>

*\* Un stagiaire peut s'inscrire à plusieurs modules*

**Nombre d'examens passés : 15 au 31/12/2024 (6 sessions programmées en janvier/février 2025)**

**Score moyen : 672**

**Pour rappel :**

**Le score est compris entre 1 et 1000** et positionne le candidat de débutant à expert. À partir de 500 points, le candidat peut justifier d'un niveau d'orthographe professionnel.

SCORE	DESCRIPTION
Niveau 300	<b>Orthographe TECHNIQUE</b> Vous avez des aptitudes pour rédiger des textes simples. <i>Recommandé pour les métiers dans lesquels s'échangent des consignes techniques simples.</i>
Niveau 500	<b>Orthographe PROFESSIONNELLE</b> Vous avez des aptitudes pour rédiger des textes élaborés. <i>Recommandé pour des managers, commerciaux, ingénieurs, techniciens supérieurs, assistants, secrétaires...</i>
Niveau 700	<b>Orthographe AFFAIRES</b> Vous avez des aptitudes pour rédiger des textes qui ont une portée stratégique ou légale, ainsi que pour relire et corriger les textes de collaborateurs. <i>Recommandé pour des responsables grands comptes, assistants de direction, directeurs de service, juristes, avocats, notaires...</i>
Niveau 900	<b>Orthographe EXPERT</b> <i>Recommandé pour les métiers liés aux lettres : relecteurs-correcteurs, rewriters, traducteurs, formateurs, coachs...</i>

## 1. SUITE DU PROJET

### Modalités pratiques

Le partenariat 2025-2027 pourrait se matérialiser par la signature d'une convention entre le centre de gestion et la Fondation Voltaire.

Les obligations de la Fondation résident essentiellement dans la mise à disposition :

- des plateformes d'entraînement et d'examen
- d'un référent pédagogique qui conseille le partenaire.

Les obligations du centre de gestion résident essentiellement dans :

- le respect des règles officielles de passation de la certification
- de l'achat d'un nombre de licences à des tarifs mutualisés.

### Les tarifs proposés :

*Pour l'accès à la plateforme d'entraînement*

Le tarif d'accès individuel non mutualisé est de 210 euros TTC

Les tarifs mutualisés sur une convention d'une année sont :

Si 50 licences achetées : 109.20 euros TTC/licence

Si 150 licences achetées : 87.36 euros TTC/licence

Ces tarifs mutualisés sur une convention de 2 années diminuent de 10% supplémentaires.

Ces tarifs mutualisés sur une convention de 3 années diminuent de 20% supplémentaires.

Au niveau le plus intégré du partenariat, le coût d'une licence s'élève à environ 57 euros.

*Pour les licences de certification (centre d'examen)*

Le tarif d'accès individuel non mutualisé est de 37.20 euros TTC (même tarif pour 50 licences)

Si 150 certificats : tarif préférentiel d'environ 29.76 euros TTC/licence.

## **2. PROJET À DESTINATION DES AGENTS TERRITORIAUX DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE (2025)**

La convention pluriannuelle abordée en point 1, permettrait de proposer un service mutualisé aux agents territoriaux de Meurthe-et-Moselle, en vue d'améliorer les écrits professionnels, à travers :

- des outils de préparation et d'entraînement
- la mise en place de centres d'examen à la certification, piloté par le centre de gestion (certificat officiel, avec attribution d'un code unique qui peut être valorisé auprès de tout employeur)
- un dispositif de formation/tutorat par des formateurs certifiés (du centre de gestion ou indépendants).

Il s'agit de proposer une offre mutualisée à destination des collectivités, avec plusieurs axes de développement :

### **1<sup>er</sup> axe**

Le centre de gestion peut devenir centre d'entraînement départemental au Projet Voltaire, avec le pilotage de la plateforme d'entraînement pour :

- organiser les tests de positionnement ;
- suivre la progression des stagiaires, anticiper et programmer la passation de la certification Voltaire.

### **2<sup>e</sup> axe**

Le centre de gestion peut devenir centre d'examen pour les agents territoriaux (ou ceux qui aspirent à le devenir).

Pour devenir centre agréé, il suffit d'acquérir un nombre de certificats auprès de la Fondation Voltaire.

Pour être attractif, il est possible d'organiser des examens décentralisés sur les territoires. Il serait par exemple possible de proposer un centre pour une communauté de communes.

Sur cet axe, le centre de gestion, en tant qu'organisateur de concours, est tout à fait dans son rôle.

### **3<sup>e</sup> axe**

Le centre de gestion peut devenir centre de préparation à la certification Voltaire.

Il s'agit d'un niveau plus poussé que l'axe 1, mais néanmoins complémentaire.

Deux possibilités :

- Former du personnel en interne pour devenir formateur (pré-requis de 900 points au test)
- Faire appel à des formateurs externes certifiés

Format au choix :

- Présentiel ou à distance
- Tutorat en individuel ou en groupe.

Pour devenir centre de préparation, un dossier d'habilitation est à déposer auprès de la Fondation Voltaire. Ici, le centre de gestion s'inscrirait pleinement dans la démarche de certification QUALIOPi (les formations sont éligibles au CPF).

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité,**

- **d'autoriser le président à signer une convention pluriannuelle (2025 – 2027) de partenariat avec le Projet Voltaire**
  - o **pour la poursuite du dispositif de formation,**

- o le report des licences d'examens non utilisées au terme de la première convention
  - o et l'acquisition d'environ 30 licences par an à partir de 2025 (avec possibilité de report et d'achat de licences supplémentaires en fonction des besoins), ouvertes à la fois aux agents du centre de gestion et aux collectivités intéressées,
- de proposer l'inscription au catalogue des formations pour les collectivités du département, d'une offre « Entraînement + Formation/Tutorat + Examen de certification » au tarif de 175.50 euros par agent pour un groupe d'au minimum 10 personnes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,



**Daniel MATERGIA**  
Maire de SANCY

